

CFAO
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital social de 10 254 210 euros
Siège social : 18, rue Troyon - 92 316 Sèvres
552 056 152 R.C.S. Nanterre
SIRET : 552 056 152 00218

Avis de convocation

Les actionnaires de la société CFAO (« la Société ») sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 20 mai 2011 à 14h30 au Musée Dapper, 35 bis rue Paul Valéry, 75 116 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions qui suivent.

Ordre du jour

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice,
3. Affectation du résultat de l'exercice 2010 et fixation du dividende,
4. Approbation des conventions réglementées,
5. Approbation de la convention réglementée entre CFAO et M. Richard Bielle relative à des indemnités de départ en cas de cessation des fonctions,
6. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Pierre Guénant,
7. Ratification de la cooptation de M. Jean-Charles Pauze en tant que membre du Conseil de surveillance,
8. Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société,
9. Pouvoirs pour formalités.

L'avis de réunion comportant le texte des projets de résolutions soumis à cette assemblée a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°42 du 8 avril 2011, annonce 1101159. Il est également disponible sur le site internet de CFAO.

A. Modalités de participation à l'assemblée

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'assemblée :

- soit en y assistant personnellement,
- soit en votant par correspondance,
- soit en se faisant représenter, en donnant pouvoir à leur conjoint ou partenaire avec lequel a été conclu un pacte civil de solidarité, à un autre actionnaire, au président de l'assemblée, ou à tout autre personne (physique ou morale) de leur choix dans les conditions prescrites à l'article L.225-106 du Code de commerce.

Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'assemblée émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Directoire et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Toutefois, pour pouvoir assister à cette assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, les actionnaires devront avoir justifié de cette qualité par l'enregistrement

comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte (en application du 7^{ème} alinéa de l'article L.228-1 du code de commerce), au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le mardi 17 mai 2011 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire CACEIS Corporate Trust, pour les titulaires d'actions nominatives,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité, teneur de comptes de titres, pour les actionnaires propriétaires d'actions au porteur.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sera constaté par une attestation de participation (ou attestation d'inscription en compte) délivrée par ce dernier. Cette attestation devra être annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire.

Pour assister à l'assemblée générale :

Il est recommandé aux actionnaires de se munir, préalablement à la réunion, d'une carte d'admission qu'ils pourront obtenir de la manière suivante :

- l'actionnaire au nominatif devra adresser sa demande à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblée Générale – 14, rue Rouget de Lisle, 92 862 Issy-les-Moulineaux cedex 9, France ;
- l'actionnaire au porteur devra, trois jours ouvrés au moins avant la date de l'assemblée générale, demander à son intermédiaire financier une attestation de participation. L'intermédiaire se chargera alors de transmettre cette attestation à CACEIS, qui fera parvenir à l'actionnaire une carte d'admission.

Cette attestation pourra être délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée.

Le jour de l'assemblée générale, tout actionnaire devra justifier de sa qualité lors des formalités d'enregistrement avant d'accéder à la réunion.

Pour voter par correspondance ou par procuration :

Un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera adressé à tous les actionnaires inscrits au nominatif.

Les titulaires d'actions au porteur peuvent obtenir, à compter de la convocation de l'assemblée, un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sous forme papier sur demande adressée par lettre à CACEIS Corporate Trust (– Service Assemblée Générale – 14, rue Rouget de Lisle, 92 862 Issy-les-Moulineaux cedex 9, France) ou à CFAO (Direction juridique, 18 rue Troyon, 92 316 Sèvres cedex, France). La demande du formulaire devra avoir été reçue par la Société ou CACEIS six jours au moins avant la date de l'assemblée générale, soit le samedi 14 mai 2011 au plus tard.

Les formulaires de vote par correspondance ou de procuration sous forme papier, dûment remplis et signés, ne seront pris en compte que s'ils sont parvenus à la Société ou chez CACEIS Corporate Trust trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale, soit le mardi 17 mai 2011 au plus tard.

Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné de l'attestation de participation précitée.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif pur et administré : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : AG2011.mandataires@cfao.com en précisant leurs nom, prénom et adresse, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué ;
- pour les actionnaires au porteur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : AG2011.mandataires@cfao.com précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué ; l'actionnaire devra impérativement demander à son intermédiaire qui assure la gestion de son compte-titres d'envoyer une confirmation (par courrier ou par fax) à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblée Générale – 14, rue Rouget de Lisle, 92 862 Issy-les-Moulineaux cedex 9, France.

Afin que les désignations ou révocations de mandat puissent être prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard le mardi 17 mai 2011. L'adresse e-mail indiquée ci-dessus ne pourra traiter que les demandes de désignation et de révocation de mandataires ; toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra pas être prise en compte et/ou traitée.

L'actionnaire ayant exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à l'assemblée, ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

B. Documents mis à la disposition des actionnaires – questions écrites

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à l'assemblée générale, visés notamment aux articles R. 225-89 et suivants du Code de commerce, y compris, le cas échéant, les projets de résolution présentés par les actionnaires et la liste des points ajoutés à l'ordre du jour à leur demande, seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de CFAO, 18 rue Troyon, 92 316 Sèvres cedex, France ou transmis sur demande adressée à CACEIS Corporate Trust, à compter de la publication de l'avis de convocation ou le quinzième jour précédant l'assemblée au plus tard, selon le document concerné.

En outre, ont été publiés sur le site internet de la Société, www.cfaogroup.com, sous la rubrique « Assemblée Générale 2011 », les documents mentionnés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, et notamment les documents destinés à être présentés à l'assemblée, au moins 21 jours avant la date de l'assemblée, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Enfin, tout actionnaire souhaitant poser des questions écrites au Directoire doit les adresser au Président du Directoire, au siège de la société (adresse postale : 18, rue Troyon, 92 316 Sèvres), par

lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard le 4^{ème} jour ouvré précédant l'assemblée ; pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Directoire